

Une décision qui pose beaucoup de questions

GUILLAUME DE CALIGNON

15 avril 2021

[Les Echos](#)

Le risque d'aléa moral en cas d'annulation de dette des entreprises mais aussi d'inégalité de traitements entre concurrents et d'effets d'aubaine lors de la prochaine crise est important.

« Une dette, ça se rembourse ». Le credo de Bruno Le Maire est valable pour l'Etat mais à géométrie variable pour les entreprises. C'est logique puisque l'Etat peut, grâce à l'action de la Banque centrale européenne, trouver facilement de quoi se financer, ce qui n'est pas le cas de toutes les entreprises aujourd'hui, et demain plus encore. On voit bien l'intérêt pour l'économie française de l'annulation partielle de la dette des entreprises les plus en difficulté : sauver des entreprises, qui ne sont en rien responsables de la crise du Covid, c'est défendre les emplois et la croissance future. A priori, le pays y a intérêt dans ces temps incertains et difficiles. Il n'empêche.

L'annonce du ministre de l'Economie et des Finances a surpris les banquiers français mais aussi au Medef. Car l'annulation de la dette de certaines entreprises privées pose des problèmes importants et des cruels dilemmes. C'est presque une boîte de Pandore que Bercy ouvrira peut-être.

D'abord, qui analysera la situation des entreprises concernées ? Bercy entend faire appel aux commissaires aux comptes et aux experts-comptables. Très bien. Mais, comme le dit un patron, « pour faire le point de la situation économique de l'entreprise à l'instant t, ils sont compétents mais dans l'appréciation de survie de l'entreprise à terme, il y a nécessairement des hypothèses fortes et donc une part de subjectivité dans cet exercice ». Et la crainte du clientélisme n'est parfois pas non plus sans fondement.

Effets d'aubaine

Ensuite, l'annulation de la dette de certaines entreprises pose un problème d'aléa moral. Ne serait-ce pas là un pousse-au-crime et une invitation à profiter d'effets d'aubaine, qui pourraient modifier les comportements des entreprises à terme. Ne vont-elles pas anticiper à la prochaine crise que les dettes pourront ne pas être remboursées ?

Déjà, depuis un an, l'Urssaf n'assigne plus aucune société qui n'a pas payé ses cotisations sociales. C'est une respiration bienvenue pour celles en difficulté mais qui n'est pas tenable à terme.

Sans compter la potentielle inégalité de traitements entre entreprises, difficilement admissible dans une économie de marché. Prenons un hôtelier sur la Côte d'Azur, qui a obtenu un prêt garanti par l'Etat de 20.000 euros mais garde la somme par précaution. Que pensera-t-il si son concurrent d'en face, qui a obtenu une somme comparable mais l'a utilisée pour rénover l'hôtel voit sa dette annulée ? Pas sûr que cette décision d'annuler la dette de tel ou tel soit juste et récompense les meilleurs gestionnaires.

Comme le dit Xavier Ragot, le président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), « il est temps de clarifier les dispositifs publics pour la sortie de crise afin de donner de la visibilité aux entreprises. Mais pour avoir des outils efficaces, il va falloir

regarder par secteur et par taille d'entreprise ». Et trouver un mécanisme adéquat de prise de décision.

C'est vrai : malgré les aides, les entreprises ont subi de lourdes pertes. Mais en 2020, le nombre de restaurants qui ont fait faillite était moindre qu'en 2019. Le « quoiqu'il en coûte » peut difficilement s'étendre éternellement.

Guillaume de Calignon